



**CONSEIL DE DIRECTION**  
**91<sup>ème</sup> session**  
**Rome, 7- 9 mai 2012**

**FR**

UNIDROIT 2012  
C.D. (91) Misc. 3.  
Original: anglais  
mai 2012

### **CONCLUSIONS SOMMAIRES**

***Point n° 1 de l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour provisoire annoté (C.D. (91) 1 rév.)***

1. Le Conseil de Direction a adopté l'ordre du jour tel que proposé dans le document C.D. (91) 1 rév.)

***Point n° 2 de l'ordre du jour: Nomination des premier et deuxième Vice-Présidents du Conseil de Direction (C.D. (91) 1)***

2. Le Conseil de Direction a reconduit le Professeur Arthur Hartkamp dans ses fonctions de premier Vice-Président du Conseil de Direction et a nommé le Professeur Lyou Byung-Hwa comme second Vice-Président, tous deux depuis la conclusion de la 91<sup>ème</sup> session jusqu'à la conclusion de la 92<sup>ème</sup> session du Conseil.

***Point n° 3 de l'ordre du jour: Rapports***

*(a) Rapport annuel par le Secrétaire Général (C.D. (91) 2)*

3. Le Conseil de Direction a pris note du rapport du Secrétaire Général sur l'activité de l'Institut en 2011.

*(b) Rapport sur la Fondation de droit uniforme*

4. Le Conseil de Direction a pris note du rapport du Président de la Fondation de droit uniforme et lui a exprimé sa reconnaissance pour la promotion des travaux de l'Institut ainsi qu'à *American Foundation for International Uniform Law* et à la *U.K. International Uniform Law Foundation* pour leur précieux soutien qui a assuré le financement extra budgétaire d'un certain nombre d'activités de l'Institut.

***Point n° 4 de l'ordre du jour: Principes relatifs aux contrats du commerce international: publication et promotion de la 3<sup>ème</sup> édition ("Principes d'UNIDROIT 2010") (C.D. (91) 3)***

5. Le Conseil de Direction a pris note des nombreuses d'activités mises en place par le Secrétariat et dans d'autres lieux pour la promotion des Principes d'UNIDROIT 2010, adoptés en 2011, ainsi que de l'engagement du Secrétariat à suivre attentivement l'utilisation des Principes

d'UNIDROIT dans le monde. Il a également donné mandat au Secrétariat d'élaborer, avec l'aide d'experts, quelques clauses modèles accompagnées d'explications, d'assister les parties à insérer les Principes dans les termes de leurs contrats ou à les choisir expressément comme règles de droit régissant leurs contrats.

6. Le Conseil de Direction a, en outre, exprimé sa satisfaction pour l'insertion de la demande de l'Institut en vue d'un aval formel des Principes d'UNIDROIT 2010 par la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) lors de sa 45<sup>ème</sup> session qui se tiendra à New York du 25 juin au 6 juillet 2012.

**Point n° 5 de l'ordre du jour: Garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles**

(a) *Rapport sur la Conférence diplomatique pour l'adoption d'un Protocole à la Convention du Cap portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux (C.D. (91) 4(a))*

7. Le Conseil de Direction a pris note de l'issue positive de la Conférence diplomatique et a autorisé le Secrétariat à faire les démarches nécessaires pour promouvoir la récente entrée en vigueur du Protocole, notamment auprès des Etats émergents ou en développement qui en tirent un bénéfice majeur.

8. Le Conseil de Direction a pris note de la Résolution 2 de la Conférence diplomatique qui invitait les organes dirigeants de l'UIT à envisager de devenir l'Autorité de surveillance à, ou après, l'entrée en vigueur du Protocole et a demandé au Secrétariat de travailler en liaison avec le Secrétariat de l'UIT, le cas échéant, et de fournir à ce dernier l'assistance et les informations dont il pourrait avoir besoin pour prêter assistance à ses organes dirigeants dans le cadre de leurs délibérations.

9. Le Conseil de Direction a invité le Secrétariat à entamer des consultations avec le Président de la Conférence quant à la composition de la Commission préparatoire, en tenant bien compte de la nécessité d'assurer un juste équilibre géographique.

(b) *Etat de mise en œuvre de la Convention du Cap, du Protocole aéronautique et du Protocole ferroviaire (C.D. (91) 4(b))*

10. Le Conseil de Direction a pris note des progrès accomplis dans la mise en œuvre des fonctions de Dépositaire de l'Institut en vertu de la Convention.

(c) *Préparation d'autres Protocoles à la Convention du Cap, en particulier portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement agricoles, miniers et de construction (C.D. (91) 4(c))*

11. Le Conseil de Direction a pris note, avec satisfaction, de l'offre faite par le *Center for the Economic Analysis of Law* d'entreprendre une analyse d'impact économique d'un éventuel quatrième protocole et a demandé au Secrétariat d'approfondir les questions de la portée et des termes de référence pour l'étude et les facteurs à prendre en compte dans l'analyse d'impact économique.

12. Le Conseil de Direction a demandé au Secrétariat de poursuivre ses consultations auprès des industries potentiellement intéressées.

**Point n° 6 de l'ordre du jour: Opérations sur les marchés de capitaux interconnectés et transnationaux**

(a) *Principes et règles sur la compensation des instruments financiers (C.D. (91) 5(a))*

13. Le Conseil de Direction a pris note de l'avancée des travaux du Comité d'étude et a entériné la proposition de convoquer un Comité d'experts gouvernementaux chargé d'examiner et de finaliser l'avant-projet de Principes.

(b) *Convention d'UNIDROIT sur les règles matérielles relatives aux titres intermédiés: suivi et promotion (C.D. (91) 5(b))*

(c) *Principes et règles susceptibles d'accroître les transactions sur les marchés financiers émergents (C.D. (91) 5(c))*

14. Le Conseil de Direction a pris note du suivi et de la promotion concernant la Convention de Genève sur les titres, ainsi que des mesures proposées pour élaborer un futur guide législatif sur des principes et des règles visant à améliorer les opérations sur les marchés financiers émergents. Le Conseil a favorablement accueilli la proposition d'élaborer d'abord un document présentant les options disponibles concernant les domaines du droit qui, bien qu'en rapport avec la Convention de Genève de 2009 sur les titres, ne sont pas directement ou totalement traités dans cet instrument.

**Point n° 7 de l'ordre du jour: Responsabilité civile pour les services fournis par le Système global de Navigation Satellitaire (GNSS) (C.D. (91) (6))**

(a) *Rapport sur la réunion informelle "Risk Management in GNSS Malfunctioning" (Rome, 11 novembre 2011)*

(b) *Travaux futurs éventuels dans le domaine de la responsabilité civile pour les services fournis par le GNSS*

15. Le Conseil de Direction a donné mandat au Secrétariat de poursuivre le monitoring des développements en cours, plus particulièrement les résultats des études entreprises par l'Union Européenne, et d'évaluer l'intérêt potentiel envers cet instrument tout en conservant un degré de priorité bas au projet.

**Point n° 8 de l'ordre du jour: Loi type d'UNIDROIT sur la location et la location-financement: suivi et promotion**

16. Le Conseil de Direction a pris note des progrès enregistrés par le Secrétariat au cours de l'année passée pour la promotion de la Loi type d'UNIDROIT sur la location et la location-financement grâce, en particulier, à un programme de séminaires.

**Point n° 9 de l'ordre du jour: Protection internationale des biens culturels (C.D. (91) 7)**

(a) *Convention d'UNIDROIT sur les biens culturels volés ou illicitement exportés – mise en œuvre et promotion*

17. Le Conseil de Direction a pris note des efforts déployés par le Secrétariat pour promouvoir la Convention d'UNIDROIT de 1995.

- (b) *Publication et promotion des Dispositions modèles UNESCO/UNIDROIT sur la propriété de l'Etat sur les biens culturels non découverts*

18. Le Conseil de Direction a pris note de l'avancement des travaux et les membres du Conseil se sont engagés à aider à la promotion et à la diffusion des Dispositions modèles auprès des organes législatifs nationaux des Etats de leur région.

**Point n° 10 de l'ordre du jour: Droit privé et développement (C.D. (91) 8)**

- (a) *Rapport sur le Colloque: "La promotion de l'investissement pour la production agricole: aspects de droit privé" (Rome, 8-10 novembre 2011) (C.D. (91) 8(a))*

- (b) *Travaux futurs éventuels sur les aspects de droit privé du financement agricole (C.D. (91) 8(b))*

19. Le Conseil de Direction a pris note du Rapport sur le Colloque qui s'est tenu à Rome du 8 au 10 novembre 2011 intitulé "La promotion de l'investissement pour la production agricole: aspects de droit privé".

20. Le Conseil de Direction a autorisé le Secrétariat à constituer un Comité d'étude chargé de la préparation d'un guide international sur les contrats de production agricole – dont la première réunion se tiendra avant la fin de l'année 2012 – et à inviter la FAO, l'IFAD et d'autres organisations internationales intéressées à participer à ses travaux.

21. Le Conseil de Direction a autorisé le Secrétariat à poursuivre - dans la mesure des ressources disponibles - ses consultations et les travaux préliminaires en vue de la préparation éventuelle, dans l'avenir, d'un guide international sur les contrats d'investissement fonciers, compte tenu en particulier des Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international.

22. Le Conseil de Direction a autorisé le Secrétariat à suivre – dans la mesure des ressources disponibles – les développements intervenant au niveau international et national en matière de réformes et de modernisation des régimes fonciers et à prendre note de projets éventuels de travaux futurs en matière de structure juridique des entreprises agricoles et de guide sur le financement agricole, en vue d'une décision à une date ultérieure, à la lumière des travaux qui auront alors été effectués par UNIDROIT dans le domaine agricole.

23. Le Conseil de Direction a, en outre, donné mandat au Secrétariat de promouvoir – dans la mesure des ressources disponibles – les instruments d'UNIDROIT en matière de financement qui trouvent une application particulière dans le domaine du financement agricole, en particulier les Conventions d'UNIDROIT sur le crédit-bail international et sur l'affacturage international, ainsi que la loi-type d'UNIDROIT sur la location et la location-financement.

**Point n° 11 de l'ordre du jour: Programme de coopération juridique**

24. Le Conseil de Direction a pris note des informations fournies par le Secrétariat sur ce point, et plus particulièrement sur le programme des bourses de recherche, et a exprimé sa reconnaissance envers les donateurs. Les membres du Conseil et le Secrétaire Général ont décidé de renouveler leur contribution personnelle au programme pour le financement d'une bourse de recherche en 2013.

**Point n° 12 de l'ordre du jour: Correspondants (C.D. (91) 9)**

25. Le Conseil de Direction a nommé Madame Bénédicte Fauvarque-Cosson, Professeur de droit, Université Panthéon-Assas Paris II et Monsieur Reinhard Zimmermann, Professeur de droit et Directeur du *Max-Planck-Institut für ausländisches und internationales Privatrecht*, Hambourg correspondants de l'Institut.

26. Le Conseil de Direction a également nommé le *Max-Planck-Institut für ausländisches und internationales Privatrecht* de Hambourg correspondant institutionnel.

27. Le Conseil de Direction a créé un petit comité chargé d'envisager des modalités de revitalisation du réseau des correspondants et de rendre compte de ses réflexions au Conseil lors de la prochaine session.

**Point n° 13 de l'ordre du jour: Bibliothèque (C.D. (91) 10)**

28. Le Conseil de Direction a pris note des progrès réalisés par le Secrétariat, en particulier des démarches entreprises en vue d'une expertise par l'Institut Max-Planck pour optimiser les ressources disponibles et revitaliser les achats de la Bibliothèque et la stratégie des collections.

**Point n° 14 de l'ordre du jour: Ressources et politique d'information d'UNIDROIT (C.D. (91) 11)***a) Uniform Law Review / Revue de droit uniforme et autres publications*

29. Le Conseil de Direction a pris note des progrès concernant la *Revue de droit uniforme* et les autres publications ainsi que des négociations du Secrétariat avec Oxford University Press pour la production et la distribution de la Revue à partir de 2013.

*b) Le site d'UNIDROIT sur Internet et Bibliothèques dépositaires de la documentation d'UNIDROIT*

30. Le Conseil de Direction a pris note des progrès réalisés à la suite du développement du site d'UNIDROIT sur Internet et a confirmé son importance pour la diffusion et la promotion des travaux d'UNIDROIT.

*c) La base de données sur le droit uniforme (C.D. (91) 11 Add. – CMR)*

31. Le Conseil de Direction a pris note du rapport sur le transfert de la section CMR de la base de données UNILAW à l'*Institut du droit international des transports* (IDIT). Il a exprimé sa reconnaissance à Monsieur Jacques Putzeys pour avoir fait aboutir les négociations à une heureuse conclusion. Le Conseil a également pris note des étapes que devra suivre le Secrétariat pour incorporer le site UNILAW sur Internet au site général d'UNIDROIT et pour fermer le site UNILAW jusqu'alors distinct.

**Point n° 15 de l'ordre du jour: Plan stratégique (C.D. (91) 12)**

32. Le Conseil de Direction a pris note avec satisfaction de la version révisée du Plan stratégique préparée par le Secrétariat sur demande du Conseil lors de sa 90<sup>ème</sup> session en 2011 et en a autorisé la présentation à l'Assemblée Générale.

**Point n° 16 de l'ordre du jour: Discussion préliminaire concernant le futur Programme de travail pour la période triennale 2014–2016 (C.D. (91) 1)**

33. Le Conseil de Direction a examiné la possibilité d'inclure au sein du Programme de travail de l'Institut de nouveaux sujets qui pourraient être proposés par les membres du Conseil. Les propositions, qui seront discutées lors de la 92<sup>ème</sup> session en 2013, devraient s'accorder avec les objectifs du Plan stratégique.

**Point n° 17 de l'ordre du jour: Préparation du projet de budget pour l'exercice financier 2013 (C.D. (91) 13)**

34. Le Conseil de Direction a pris bonne note des premières estimations des recettes et des dépenses pour 2013. Il a félicité le Secrétariat pour les progrès réalisés dans la gestion financière de l'Institut et a exprimé son appréciation pour les efforts faits par le Secrétaire Général pour corriger le déséquilibre entre les coûts fixes et les coûts relatifs aux projets en réaffectant certaines ressources du budget d'UNIDROIT sans recourir à l'augmentation des contributions budgétaires.

**Point n° 18 de l'ordre du jour: Nomination du Secrétaire Général adjoint (C.D. (91) 1)**

35. Le Conseil de Direction a félicité le Comité Permanent et le Secrétaire Général pour avoir organisé et porté à terme un processus de sélection transparent et hautement compétitif. Le Conseil a approuvé la nomination par le Président, au nom du Comité Permanent, de Madame Anna Veneziano, Directrice du département de droit privé à la Faculté de droit, Université de Teramo (Italie), soulignant ses remarquables compétences et l'a nommée Secrétaire Général adjoint d'UNIDROIT conformément à l'article 8 du Statut organique d'UNIDROIT.

**Point n° 19 de l'ordre du jour: Date et lieu de la 92<sup>ème</sup> session du Conseil de Direction (C.D. (91) 1)**

36. Le Conseil de Direction a convenu que ses prochaines sessions commenceraient le mercredi, plutôt que le lundi, et donc que sa 92<sup>ème</sup> session se tiendrait du 8 au 10 mai 2013 à Rome.